



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 20 octobre 2022

Procès-Verbal

Étaient présents : Géraud de Sabran Pontevès, Roselyne Adrian, Gilles Pons, Mickaël Cavalier, Mylène Garcin, Juliet Schlunke, Christian Gros, Thierry Florès, Martine Clément,

Excusés : Claudine Amourdedieu-Ollier (pouvoir à Géraud de Sabran Pontevès), Christian Sola (pouvoir à Roselyne Adrian), Maria Isabel Marincola, Denis Verkin (pouvoir à Gilles Pons), Sophie Allemand,

Secrétaire : Roselyne Adrian

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Monsieur le Maire présente Monsieur François Cavalier de « campus des territoires » qui propose des formations aux élus au travers du « Droit individuel à la Formation –DIF- élus » qui ne coûtent rien ni à l'élu, ni à la commune.

Monsieur François Cavalier précise que chaque élu cumule 400 € de formation par an (dans la limite de 700 €) et que les formations peuvent être dispensées sur place, en mairie d'Ansois, le soir en semaine ou le samedi. Elles doivent réunir un minimum de 6 ou 7 personnes.

Monsieur le Maire se dit particulièrement intéressé par la formation sur « le rôle et le statut de l'élu » sachant les responsabilités qui pèsent sur ces fonctions et les évolutions institutionnelles du pays.

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2022

Monsieur le Maire lit le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal et demande à l'assemblée de se prononcer sur son approbation.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME : Autorisations d'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type de dossier	Type de travaux	Décision	Date
LE BLOT Jean-Pierre	1105 Chemin du Praderet	Déclaration préalable	Pose de panneaux photovoltaïques	Favorable	30/09/2022

Monsieur le Maire propose aux élus d'organiser une réunion pour réfléchir à l'évolution des règles autorisant ou interdisant les panneaux solaires et autres systèmes de production d'énergie renouvelable.

III. URBANISME : Bilan de la mise à disposition au public du dossier et approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les motifs de cette modification simplifiée qui sont :

-Supprimer les emplacements réservés n°2, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 14 sur les parties aujourd'hui acquises par la commune,

-Préserver la diversité commerciale sur le village,

-Intégrer le nouveau Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie au règlement du PLU.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 26 octobre 2021 pour prescrire la modification simplifiée n°2 du PLU. L'Autorité Environnementale a pris la décision le 16 décembre 2021 de ne pas soumettre ce projet à évaluation environnementale.

Puis, le conseil a délibéré le 26 juillet 2022 pour définir les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU. Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été consultées et le dossier a été mis à disposition du public du 29 août au 30 septembre 2022. Durant cette mise à disposition, plusieurs personnes sont venues consulter le dossier, une seule observation favorable au projet a été mentionnée sur le registre.

L'ensemble des avis formulés par les PPA sont favorables, et il n'y a qu'une remarque qui porte sur la lisibilité des linéaires identifiés au titre du maintien de la diversité commerciale. Il est recommandé d'en modifier la couleur sur les plans de zonage pour en faciliter la lisibilité, ce qui a été fait.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver le projet de modification simplifiée n°2 du PLU tel qu'il est présenté.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IV. RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi permanent au service scolaire

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de créer un poste, au service scolaire, en raison d'un besoin pour la garderie municipale à l'école et l'entretien des salles communales.

Monsieur le Maire propose donc la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (15 heures par semaine) à compter du 1er décembre 2022. L'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial, IB : 387, IM : 354. Il propose de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Information sur le projet de la réhabilitation de l'intérieur de l'église Saint Martin d'Ansouis.

Sous le contrôle du cabinet R.L. et A, a été chargé d'une mission de coordination des intervenants pour engager les études. Des devis ont été établis par ces différents intervenants, ces devis seront fournis à la Direction Générale des Affaires Culturelles (DRAC).

Il sera dans le même temps déposé les demandes de subventions auprès de la Région, du Département, et selon le cas d'autres financeurs.

L'année 2023 sera consacrée à réaliser toutes les études nécessaires pour entamer les travaux de restauration en 2024 et sans doute pour une durée de deux ou trois années.

Pendant cette période, tout le nécessaire sera fait pour que puisse poursuivre l'exercice du culte sans entrave.

Les prévisions de dépenses seront portées au budget ainsi que les subventions notifiées.

Cette réalisation attirera un nombre croissant de visiteurs, l'église constitue un apport touristique extrêmement important pour le village.

Madame Roselyne Adrian fait état d'une enquête réalisée par l'association des Plus Beaux Villages de France qui confirme que les églises attirent de plus en plus de touristes. De nombreux villages les restaurent.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire a assisté, ce jour à la réunion du conseil communautaire. Parmi les dossiers évoqués, la signature d'une convention permettant de valoriser le domaine forestier.

Pour ce faire, la communauté de communes a créé une commission qui sera présidée par le Maire d'Ansouis.

Il est indispensable d'entretenir et d'explorer la forêt pour la sauvegarder.

Monsieur Mickaël Cavalier évoque les dossiers du Parc du Luberon. Il a assisté à la « commission éducation ».

Les lycées vont aussi dorénavant pouvoir participer à des classes d'environnement au Château de Buoux.

Un Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) spécifique « Connaissance du territoire » va être créé avec la Direction Départementale Jeunesse et Sport.

Une table numérique a été installée à la maison du Parc qui retrace, notamment, l'histoire du Parc Naturel Régional du Luberon.

Puis, il fait part de la préparation des 45 ans de l'Association des Anciens Combattants qui offrira à ses membres un cadeau et un repas à partager.

Monsieur le Maire invite le plus grand nombre de personnes à participer aux commémorations du 11 novembre au monument aux morts.

Monsieur Mickaël Cavalier annonce que la communauté de communes COTELUB va procéder à la distribution gratuite de composteurs à partir de janvier 2023 pour les particuliers et pour les communes qui le désirent.

Il signale l'abandon du projet de la zone d'activité « Les Mélières II » à Cadenet.

Madame Mylène Garcin ajoute que dans le cadre de la distribution des composteurs, des animations seront organisées sur un ou 2 week-ends à COTELUB.

Une présentation de l'opération pour les élus aura lieu le mardi 25 octobre 2022.

Puis, elle demande à Monsieur Thierry Florès s'il est possible d'aller vérifier le robinet du haut au cimetière qui ne coule plus.

Monsieur Christian Gros annonce le spectacle « Poilu show » de la compagnie La Naïve qui se tiendra le 18 novembre à la salle des associations. Il fera connaître l'évènement et installant des affiches avec Madame Juliet Schlunke.

Le spectacle sera présenté à l'école d'Ansouis le 18 novembre au matin.

Madame Juliet Schlunke ajoute que l'association aura besoin d'aide pour installer les chaises, accueillir les gens,et demande la participation des élus.

Puis, elle fait part de l'assemblée générale de l'association « Arts d'Ansouis » qui regroupe 40 adhérents. Les cours attireraient environ 13 personnes l'an dernier contre une vingtaine cette année. Cela fonctionne très bien et elle est très fière d'être la fondatrice de ce groupe.

Les cours abordent les carnets de voyages, des stages d'aquarelle, de croquis,tous sont déjà complets.

Le bilan financier de l'association est très sain.

Elle se fait le porte-parole d'un résident du quartier de Roqueventrainne qui a déploré, le 17 octobre, d'importants bruits émanant des engins de l'entreprise Amourdedieu

Monsieur le Maire répond, comme cela a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil municipal, que l'entreprise est autorisée à faire du concassage maximum 40 jours par an. Des murs de végétation vont être plantés et des talus vont être érigés pour limiter les nuisances.

Madame Martine Clément demande si le dossier d'adduction d'eau de la Société du Canal de Provence a avancé.

Monsieur le Maire répond que, malheureusement aucune décision n'a été prise à ce jour.

Madame Mylène Garcin rappelle la réunion de présentation « bilan de territoire » du 29 septembre à Cadenet.

Elle a participé, la semaine dernière à la conférence des maires en présence de la gendarmerie qui a présenté le bilan de la saison estivale : 1 200 interventions dont les 2/3 sur Pertuis.

Les gendarmes proposent des réunions publiques dans les communes sur la participation citoyenne (opérations du type « Voisins vigilants »). Ils peuvent aussi intervenir auprès des élus sur la cyber-sécurité ou faire des réunions avec les présidents d'associations pour les informer de leurs responsabilités lors de manifestations

Elle a participé le 18 octobre à sa dernière réunion de bureau de la communauté de communes.

L'ordre du jour du conseil communautaire du 20 octobre à la Bastide des Jourdans portait notamment sur les fonds de concours de COTELUB pour des équipements communaux envers la jeunesse (2500 € d'aide par commune), la convention avec la SAFER pour l'animation foncière pour la digue de Villelaure.

Monsieur Gilles Pons souhaite évoquer 4 points :

- Une consultation va être engagée pour la remise en état de la voirie suite aux orages de septembre 2022, portant notamment sur le curage des fossés,
- Il annonce que l'aire de recharge pour les véhicules électriques située sur le parking Coignet a été mise en fonctionnement,
- Il va s'entretenir dans les jours qui viennent avec Monsieur Fabrice Huguet, du Syndicat d'Electrification Vauclusien, afin de déterminer le programme de l'année 2023 : enfouissement de réseaux à basse tension, installation de luminaires basse tension,
- Il demande une réunion de la « Commission Voirie » avant Noël afin de mettre à jour le dossier de reclassement de la voirie communale élaboré il y a 25 ans.

Madame Roselyne Adrian a assisté samedi dernier à une réunion de l'association « Libellules et Coccinelles » sur l'aménagement du parc du Coignet où ont été évoquées les plantations à venir, qui allait entretenir les arbres, sachant que les enseignants vont s'occuper des petits plants avec les enfants. Dans ce cadre, une nouvelle réunion est programmée le 10 novembre à 19h00 au foyer rural.

Le terrain de boules à venir dans le cadre de cette opération intéresse un enseignant qui souhaite venir jouer avec les élèves.

Monsieur Mickaël Cavalier demande s'il est possible de faire broyer l'herbe au Coignet à 8 ou 10 cm avec le tracteur tondeuse afin que l'herbe repousse et constitue de l'engrais vert.

Madame Roselyne Adrian annonce que, dans le cadre de l'opération de désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école, des plantations seront réalisées, le 21 octobre au matin, avec les élèves, l'entreprise, le Parc du Luberon et le maître d'œuvre à partir de 9h, à raison de 45mn par classe.

Elle a participé à la réunion « qualité » des Plus Beaux Villages de France à Flavigny en Côte d'Or. Onze villages ont été ré-examinés, aucun n'a été déclassé et 3 nouveaux sont rentrés : Rocamadour, Cotignac et Le Castellet.

Puis elle annonce le conseil d'école qui se tiendra le 21 octobre à 17heures

La séance est levée à 22h10

Géraud de Sabran Ponteveys
Maire d'Ansouis

